

e.Licences	Fiche signalétique	Date : 03/09/2025
Autorisation de construire sur le domaine portuaire de San-Pedro		

Informations détaillées	
Nature	Autorisation
Type	Commercial
Catégorie	Licence sans inspection, ni commission de délibération (Catégorie A)
Secteur d'activité	Construction
Sous secteur d'activité	Activités spécialisées de construction
Formes juridique	Toutes les formes
Nature de l'Actionnariat	Mixte
Capital imposé (FCFA)	Non applicable
Délai de délivrance	45
Frais administratif (FCFA)	20000
Montant de la Caution (FCFA) si applicable	2 loyers annuels (en fonction de la zone et de la superficie)
Périodicité de renouvellement	Se referer du contrat
Renouvellement soumis à inspection	Oui
Délai de délivrance (jours) – renouvellement	45
Frais administratif lié à la demande de renouvellement (FCFA)	Non applicable
Ces frais administratifs liés à la demande de renouvellement (FCFA) sont-ils ?	Non applicable
Période spécifique de dépôt des dossiers	Non
L'investisseur peut-il exercer un droit de recours en cas de rejet ou d'avis défavorable de sa demande de licence ?	Non applicable

Contact de l'autorité émettrice

Ministère	Ministère des Transports
Structure	Port Autonome de San-Pedro (PASP)
Autorité émettrice	Port Autonome de San-Pedro
Situation géographique	San-Pedro, boulevard de la république, zone portuaire
Tél.Fixe	+225 27 34 71 72 00
Adresse Mail	pasp@pasp.ci
Site Internet	www.Sanpedro-portci.com

Pièces à fournir

Dossier

1. Dossier à fournir en huit (08) exemplaires papiers+ version numerique en pdf
2. Une copie de l'Autorisation d'occupation du terrain;
3. Une demande d'autorisation de construire;
4. Un exemplaire des statuts de la société établis par un notaire;
5. Un exemplaire du registre de commerce établi par le tribunal de commerce de Côte d'Ivoire ;
6. Une copie du protocole d'accord portant recouvrement de créances dues au Port Autonome de San Pedro signé, paraphé et enregistré;
7. Une copie des conditions d'occupation d'un terrain du domaine portuaire de San Pedro signées ;
8. Un rapport explicatif de l'activité à mener (à court terme, moyenne terme, long terme) ;
9. Le mode de financement ;
10. Des copies d'actes réglementaires , décrets (agrément d'entreprises prioritaires...), arrêtés ministériels (surtout pour les secteurs pétroliers).
11. Le dossier technique (A faire établir par un cabinet d'Architecture ou par un bureau d'études techniques agréées)
12. Un devis descriptif du projet de construction ;
13. Un devis quantitatif ;
14. Un devis estimatif;
15. Les vues en plan ;
16. Un plan de masse;
17. Un extrait topographique ;
18. Un plan de façades;
19. Un plan d'élévations et de coupes ;
20. Un plan de toitures et couvertures ;
21. Un plan d'électricité ;
22. Une note de calculs des structures ;
23. Un plan d'installations mécaniques (usines) ;
24. Un plan d'assainissement avec raccordements aux réseaux existants.
25. Une copie des études géotechniques ;
26. Une copie du rapport final de l'étude de l'impact environnemental et social du projet ;
27. Une copie de l'approbation ministérielle de l'étude d'Impact environnemental et social du projet.
28. Une copie du rapport d'étude de danger du projet;
29. Une copie de la notice de sécurité et incendie, de sureté (si activité ouverte sur la mer), établie (s) par un cabinet de contrôle sécurité incendie, ou de sureté

Pénalités

La réglementation soumet-elle le requérant à des pénalités en cas de non-respect des dispositions en vigueur ?	Non
Si oui, quel est le montant de la pénalité ou le mode d'évaluation du montant de la pénalité	Non applicable
Les principaux motifs d'application de la pénalité	Non applicable

Documents à télécharger